Image not found or type unknown

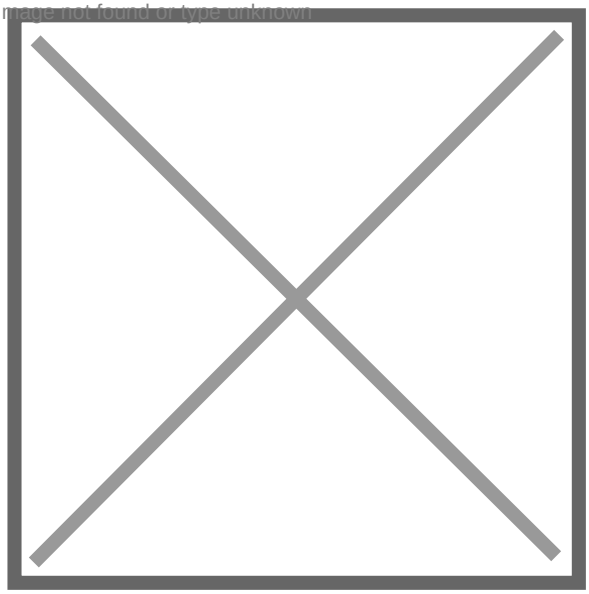

Modif d'une décision de justice pour obtenir une garde alternée

Par **Virginy_old**, le **02/07/2007** à **10:45**

Bonjour,

séparée du pere de mon fls depuis octobre 2005, j'ai obtenue par le tribunal de la rochelle que la résidence habituelle de mon fils (né le 03/12/2001) soit à mon domicile et que l'autorité parentale soit éxercée en commun.
Depuis juin 2007 je suis revenue vivre avec mon fils dans le val d'oise où le père de Valentin habite.
Dans un premier temps, Nous souhaitons éxercer 1 garde alternée d'un commun accord.
Pour des raisons pratique nous voulions que notre enfant soit scolarsé sur la commune de résidence de son père.
Le service scolaire de cette commune refuse son inscription tant qu'un papier officiel, statuant la garde aternée ne sera pas fourni.
Vous comprendrez bien que nos finances ne nous permettent pas dans l'immédiat de payer les frais qu'engendrent cette démarche.
Je ne sais par qui et comment obtenir 1papier oficiel prouvant nos intentions, d'autant plus que notre enfant rentre en CP des septembre.
Je vous serais reconnaissante de m'orienter.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés